

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 6 octobre 2022	L'an deux mille vingt deux Le treize octobre,
DATE D'AFFICHAGE 6 octobre 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<p><u>Etaient présent(e)s</u> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHE Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme COURTOIS Cécile – M. GOFF Jullian – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry.</p> <p><u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. LOURS Xavier – M. REYNAUD Max – M. AURTENECHÉ Michel – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège.</p> <p><u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : Mme BONNASSEAU Patricia – Mme HEMON Alexandra – Mme BILIEU Carine.</p> <p>Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.</p>
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 19	
VOTANTS : 24	

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRACIEUX
D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LE PARC DE L'ORMETEAU EN VUE D'Y ACCUEILLIR
UN PROJET DE « MINI-FERME PEDAGOGIQUE » A L'ASSOCIATION BULES**

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Boissy-Sous-Saint-Yon met à disposition de l'Association une partie de la parcelle de terre désignée ci-dessous :

Section	Numéro	Surface	Adresse	Nature
AR	274	13297	6 rue de l'Ormeteau	Parc

Implantation de 96 m² (8m x 12m), dans la partie Nord du parc.

Le preneur utilisera le terrain mis à disposition pour la réalisation d'un projet de « mini ferme pédagogique » devant accueillir de « petits animaux » dans le but de faire vivre le parc de l'Ormeteau et ses espaces naturelles tout en développant des actions éducatives avec les écoles, le CME, le CMJ et des actions intergénérationnelles, de sensibilisation au développement durable, mais aussi d'accompagnement thérapeutique des personnes en situation de handicap.

Cet espace, est prévu pour y accueillir un espace animalier sécurisé ainsi qu'un chalet disposant d'un lieu de stockage pour l'entretien et la protection des animaux. L'association fera son affaire de l'entretien, du nettoyage et du maintien en bon état d'accueil, de propreté et de sécurité des lieux.

Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec l'association BULES en charge de ce projet.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le projet d'implantation d'une mini ferme pédagogique correspondant à un objectif de la municipalité de faire vivre le parc de l'Ormeteau,

CONSIDERANT le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain au parc de l'Ormeteau à l'association BULES,

CONSIDERANT l'avis de la commission,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain au parc de l'Ormeteau à l'association BULES,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document utile à l'application de la présente,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet seront inscrits au budget de la commune,

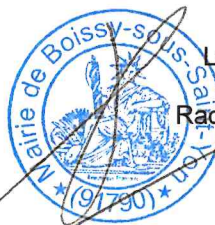
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221013-DEL2022-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 13/10/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.